



MAIRIE  
DE  
**LA VERNAZ**  
HAUTE-SAVOIE  
74200

---

Mesdames,  
Messieurs,

La météo de ces derniers mois étant au beau avec très peu de précipitations, M. Le Préfet de la Haute-Savoie a en date du 18 juillet, pris un Arrêté N° DDT 2018 -1287. Arrêté cadre relatif à la mise en place de mesures coordonnées et progressives de limitation des usagers de l'eau.

Pour la Commune de La Vernaz, nous avons constaté que depuis le 11 juillet, nous avons à l'arrivée d'eau du réservoir de La Vernaz 40m<sup>3</sup> jour en moins. De ce fait, nous vous demandons de ne pas arroser les pelouses, le lavage des voitures et autres véhicules est interdit (sauf véhicule sanitaire ou alimentaire) ou technique (bétonnière...).

Nous rappelons qu'en cas de non respect de l'arrêté est prévu une contravention de 5ème classe (1 500,00€ minimum et 3 000,00€ en cas de récidive). Quiconque aura contrevenu aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par un arrêté pourra être verbalisé.

Comptant sur votre compréhension  
La municipalité